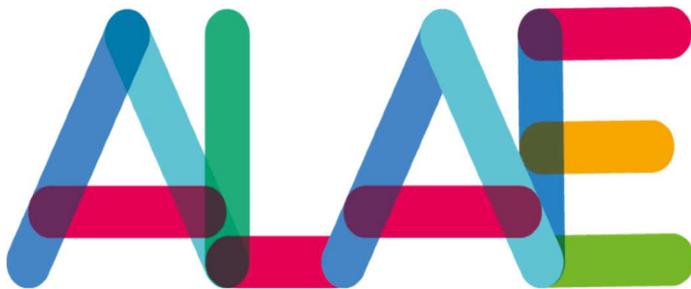


**Nouveau en septembre 2022 :**  
Restauration scolaire, tarif des repas au Quotient Familial, (détail p. 7)  
Délais résa/annul vacances passe à 8 jours, (détail p. 9)



- accueil périscolaire du matin et du soir
- pause méridienne *restauration scolaire et accueil*
- accueil de loisirs mercredis et vacances
- animation jeunesse 11-17 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École

**2022-2023**

## Règlement général des activités

Commune de La Possonnière



Approuvé par la délibération 2022-030-du 6 mai 2022

## Table des matières

1 - Présentation de l'ALAÉ.....	3
2 - Utiliser les services de l'ALAÉ.....	4
2.1 – L'inscription .....	4
2.2 - La réservation des activités .....	4
3 - Modalités de paiement .....	4
4 - Discipline.....	5
5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs.....	5
5.1 – Accueil périscolaire (AEP).....	5
LES TARIFS .....	6
Les plus du service !.....	6
5.2 – Restauration scolaire et pause méridienne .....	7
LA RESERVATION.....	7
LES TARIFS .....	7
Les plus du service !.....	8
5.3 – ALSH Mercredis et vacances .....	8
LES TARIFS : .....	9
Les plus du service !.....	9
5.4 – Accueil jeunes pour les 11-17 ans.....	10
ANNEXE : .....	10
Communes non conventionnées .....	10
mercredi et vacances scolaires .....	10



## L'«ACCUEIL de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE» : ALAÉ

### 1 - Présentation de l'ALAÉ

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École regroupe l'ensemble des services communaux hors temps scolaires (accueil périscolaire du matin et du soir, ALSH des mercredis et vacances, services Jeunesse) proposés aux enfants des écoles publiques et privées de La Possonnière.

La commune a la Fédération des Œuvres Laïques 49 comme partenaire pour cette mise en œuvre.

L'ALAÉ s'insère dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de La Possonnière (PEDT) et du Projet Educatif de la FOL 49.

Le personnel municipal et les salariés de la FOL 49, interviennent sur ces différents temps d'accueil. Les taux d'encadrement respectent les préconisations de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.

# ÉQUIPE ALAÉ

## 2022-2023

### LA POSSONNIÈRE



**Véronique**  
Coordinatrice Mairie



**Amélie**  
Coordinatrice Fol



**Patricia**  
Responsable  
Restauration Mairie



**Sophie**  
Périscolaire Mairie



**Yasmina**  
Restauration et  
Périscolaire Mairie



**Katarine**  
Restauration Ogec  
et Périscolaire Mairie



**Nadia**  
Périscolaire Mairie



**Irma**  
Restauration et  
Périscolaire Fol



**Antoine**  
Périscolaire Fol



**Audrey**  
Périscolaire Fol



**Jennifer**  
Restauration Ogec  
et Périscolaire Fol



**Marie-Pierre**  
Périscolaire Fol

ACTIVITÉ	LIEU
<b>Accueil périscolaire du matin et du soir</b>	- Le Ponton (rue de Landeronde) - Ecole élémentaire Les Goganes pour les CP-CE de 16h30 à 17h30 puis au Ponton
<b>Pause méridienne</b>	Écoles et restaurant scolaire
<b>Mercredis et vacances scolaires</b>	Le Ponton

## 2 - Utiliser les services de l'ALAE

### 2.1 – L'inscription

**Pour chaque année scolaire :** il convient de remplir un dossier unique pour l'ensemble des activités, disponible en mairie et lors de la permanence d'inscription proposée en juin.

L'inscription donne accès à un espace sur le portail famille. Elle s'effectue en juin pour l'année scolaire suivante, et avant l'utilisation des activités.

**Attention :** les familles restent responsables de la vérification des données saisies sur le portail famille.

### 2.2 - La réservation des activités

Sur le portail famille vous avez la possibilité de :

- faire une réservation aux activités proposées sur une période donnée (Accueil périscolaire, restauration, mercredis...)
- déclarer l'absence d'un de vos enfants (voir les délais selon les activités)

ACTIVITÉ	Délais réservation/annulation
Accueil périscolaire	24h (dernier délais 17h j-1)
Restauration	3 jours ouvrés
Mercredis	3 jours ouvrés
Vacances	1 semaine de date à date

Chaque demande de réservation ou d'annulation adressée à l'ALAE

→ **doit être validée par les coordinateurs de l'ALAE** (peut être refusée si le délai n'est pas correct voir dans chaque rubrique ou tableau récapitulatif en fin de document).

Remarque : quel que soit le motif (excepté en cas d'hospitalisation) ou la durée de l'absence, la même règle de délais de prévenance est appliquée (il n'est donc pas nécessaire de produire un certificat médical).

## 3 - Modalités de paiement

Une facture unique et mensuelle est éditée pour toutes les activités utilisées. Elle est disponible sur le portail «BL-enfance» et **ne sera pas envoyée aux familles**. Seul le titre de recettes permettant le paiement sera transmis par courrier par la Trésorerie.

**ATTENTION :** pour les justificatifs fiscaux, nous vous conseillons d'enregistrer vos factures en pdf chaque mois.

Les paiements sont effectués au choix, soit par :

<b>Prélèvement automatique</b>	RIB + signature du mandat SEPA après enregistrement en mairie
<b>TIPI</b> (titre interbancaire de paiement informatisé)	Après réception du titre de recettes par courrier
<b>Chèque</b>	A l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes, à : <i>Service de Gestion Comptable – 180, avenue Pierre Mendès France – 49 800 TRÉLAZÉ</i>
<b>CESU</b>	Selon la réglementation en vigueur pour la garde d'enfant de moins de 6 ans, à transmettre au Service de Gestion Comptable

## 4 - Discipline

La politesse, le respect et la discipline sont indispensables à la vie en collectivité et au bien-être de tous. Les agents de l'ALAÉ sont attentifs à l'observation de ces règles.

Si un enfant a un comportement déplacé...

... vous en serez informé oralement dans un premier temps par l'un des responsables des services (Patricia MAINGOT pour la Restauration, Véronique TELLIER et Amélie TERRIER pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs).

... dans un deuxième temps, si l'enfant persévère, vous serez destinataire d'un courrier rédigé par le responsable du service concerné.

... enfin, si le comportement de l'enfant n'évolue pas, une rencontre aura lieu en mairie pouvant se conclure par une exclusion temporaire des services. Dans tous les cas, les parents seront avisés de l'attitude de leur enfant.

Il est interdit d'apporter des objets de valeur, de l'argent et/ou des jouets sur les temps scolaires et périscolaires. La commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol d'objets détenus par l'enfant.

Les vêtements et chaussures devront être adaptés aux activités.

## 5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs

### 5.1 – Accueil périscolaire (AEP)

Cet accueil s'adresse aux enfants scolarisés dans les 3 écoles de la commune, ainsi qu'aux enfants de la commune scolarisés à Savennières dans le cadre du RPI\* des écoles privées (\*regroupement pédagogique intercommunal).

Le matin, l'enfant doit être accompagné jusqu'à la porte du Ponton.

Les trajets entre le Ponton et les écoles se déroulent à pied, sous la surveillance des agents d'animation. Il n'est pas possible de venir récupérer son enfant pendant ces trajets.

ACTIVITÉ	ÉCOLE	LIEU	Déposer mon enfant
AEP MATIN	Les 3 + RPI	Ponton	De 7h20 à 8h05

ACTIVITÉ	ÉCOLE	LIEU	Venir chercher mon enfant
AEP SOIR	Petites Goganes	Petites Goganes	De 16h30 à 16h45
		<i>Trajet vers le Ponton 16h45-17h</i>	
		Ponton	De 17h à 18h30
	Goganes CM1-CM2	<i>Trajet vers le Ponton de 16h30 à 16h45</i>	
		Ponton	De 16h45 à 18h30
		Goganes CP-CE1-CE2	Goganes
	<i>Trajet vers le Ponton de 17h30 à 17h45</i>		
	Ponton		De 17h45 à 18h30
	Saint-René	Saint-René	De 16h15 à 16h30
		<i>Trajet vers le Ponton de 16h30 à 16h45</i>	
		Ponton	De 16h45 à 18h30
	RPI		Ponton

### Le pointage

**Le pointage d'arrivée ou de départ de l'enfant est obligatoire. Il faut pour cela vous présenter auprès de l'animateur qui en est chargé. Un défaut de pointage a des conséquences sur la facturation → vous pouvez vérifier sur votre espace famille la cohérence du pointage.**

### Le pédibus

Durant les trajets pour protéger les enfants contre la pluie, la collectivité remet un poncho de pluie au début de sa scolarité à chaque enfant, qui devra l'avoir dans son cartable. S'il est nécessaire d'en fournir un autre, celui-ci sera facturé 6.70 € (cf. délibération de 2022-029 du 6 mai 2022).

Pour la sécurité des enfants durant les trajets à pied, la collectivité met à disposition chaque jour des gilets fluos qui restent sur place.

**Attention : l'utilisation du pédibus entre les écoles et le Ponton sert uniquement pour accompagner les enfants inscrits vers l'accueil périscolaire.**

### LES TARIFS

SERVICE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 les jours d'école						
Tarif au ¼ d'heure (tout ¼ h entamé est dû)						
Quotient familial	QF<600	601-900	901-1100	1101-1400	1401-1600	QF>1601
Tarif	0.31 €	0.36 €	0.41 €	0.44 €	0.49 €	0.55 €

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont révisés une fois par an.

En cas de présence sans réservation préalable : une majoration de 0.20 € par ¼ h sera appliquée

En cas de réservation sans présence de l'enfant une participation forfaitaire pour coût de service de 1.04 € sera appliquée.

Au-delà de 18h30 : application d'une pénalité de **15,60€ (l'accueil s'arrête à 18h30 et les agents n'ont pas vocation à rester au-delà de cet horaire).**

### **Attention**

**Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil périscolaire du soir et qu'il est toujours présent dans les 5 minutes après la fin du temps scolaire, il sera automatiquement dirigé vers l'accueil périscolaire et le service vous sera facturé.**

Les plus du service !

**Des activités** proposées sur le temps d'accueil périscolaire du soir.

**Un Espace Leçons** pour les élèves volontaires et autonomes.

## 5.2 – Restauration scolaire et pause méridienne

La pause méridienne se divise en deux temps :

- le temps du repas,
- des temps de loisirs et d'animation, encadrés et animés par l'équipe de l'ALAÉ.

Le service de restauration scolaire accueille l'ensemble des enfants des 3 écoles. Il fonctionne tous les jours d'école et est assuré en cas de grève des enseignants.

### LA RESERVATION

- se fait en début d'année scolaire
- **il appartient aux familles de procéder au suivi de l'actualisation mensuelle sur le « portail BL enfance ».**

Réservation ou annulation de repas :

- sur le portail « BL-enfance »
- au plus tard 3 jours ouvrés précédant la modification (*soit hors samedi, dimanche ou jour férié, par exemple le mercredi avant 17h pour le lundi suivant ou le lundi avant 17h pour le jeudi suivant*).
- Les absences d'enseignant n'annulent pas les repas prévus, la facturation sera effectuée.

Tout repas { **annulé en dehors de ce délai → sera facturé au tarif en vigueur,**  
**pris sans réservation → sera majoré de 50%.,**

**Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être mis en place pour votre enfant en cas de nécessité sur prescription médicale (allergie). Un repas adapté ou de substitution sera alors proposé à l'enfant concerné et **dans ce cas, seul ce type de repas pourra lui être proposé.**

**En cas de régime particulier** (sans porc, végétarien), un repas en accord avec le prestataire sera proposé à l'enfant au même tarif (prévenir lors de l'inscription).

**Aucun médicament ne peut être distribué au cours du repas.**

### LES TARIFS

Nouveauté à la rentrée de septembre 2022 : tarification du repas selon le quotient familial						
Quotient familial	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601
Tarif	2.95 €	3.05 €	3.50 €	3.80 €	3.95 €	3.95 €

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont révisés une fois par an.

## Les plus du service !

**Des menus équilibrés** proposés par la diététicienne du prestataires et retravaillés en commission menus avec :

- la responsable du service restauration,
- l'él(u)e de référence
- un représentant des familles

Une sensibilisation à la réduction du **gaspillage alimentaire** et **au tri sélectif**.

Des **ouvertures ponctuelles** aux familles, et autres invités de marque !

**Les menus** sont visibles sur :

- le panneau d'affichage des écoles,
- la porte du restaurant scolaire,
- le site internet de la commune.

**Des activités** sur le temps de la pause méridienne sont proposées aux enfants des écoles publiques qui le souhaitent, le programme étant disponible de vacances à vacances auprès des coordinateurs de l'ALAE.



### 5.3 – ALSH Mercredis et vacances

#### CE SERVICE S'ADRESSE AUX ENFANTS AGES DE 3 A 12 ANS

- de la commune,
- des communes extérieures ayant signé la convention de participation (*Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-du-Fouilloux, Champtocé-sur-Loire, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire*),
- des communes extérieures non conventionnées (*à un tarif majoré*).

#### LA JOURNEE D'ACCUEIL DANS LES LOCAUX DU PONTON :

ACCUEIL LIBRE	ANIMATION	ACCUEIL LIBRE
7h20-9h30	<i>pas d'arrivée ni de départ en cours de matinée ou d'après-midi</i> 9h30-11h45 Repas 11h45- 13h30 13h30 -16h30	16h30-18h30

#### LES ENFANTS SONT REPARTIS EN 2 OU 3 TRANCHES D'AGES (SELON LES EFFECTIFS) :

<u>MERCREDIS</u>	<u>3 – 5 ANS</u>	<u>6 – 12 ANS</u>	
<u>VACANCES</u>	<u>3 – 5 ANS</u>	<u>6 – 7 ANS</u>	<u>8 – 12 ANS</u>

LA RESERVATION/ L'ANNULATION pour votre enfant se fait au minimum

- POUR LES MERCREDIS
  - 3 jours ouvrés avant l'utilisation de l'activité
- POUR LES VACANCES
  - 1 semaine avant l'utilisation de l'activité
- sur le portail famille
- ou prévenir la mairie par mail.
- ou prévenir la coordination ALAÉ secteur mercredis vacances (Amélie)

**Toute réservation non annulée dans les délais entraîne la facturation des jours réservés.**

LE REPAS : de 11h45 à 13h15

Journée	Repas compris dans le tarif
½ journée avec repas	Prix d'une journée

LES TARIFS :

SERVICE ANIMATION MERCREDIS & VACANCES – Tarif forfaitaire*						
Quotient familial	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601
Journée	6,05 €	<b>11,65 €</b>	15,00 €	15,70 €	16,60 €	17,25 €
Demi-journée sans repas	5,25 €	<b>8,50 €</b>	11,00 €	11,55 €	12,35 €	13,05 €
Camp /journée	16,75 €	<b>23,80 €</b>	25,35 €	26,65 €	27,95 €	29,40 €

*\*Un tarif spécifique est appliqué aux familles des communes extérieures non conventionnées avec la collectivité. La grille tarifaire correspondante est annexée à la fin du document.*

*Selon les possibilités d'accueil la commune se réserve la possibilité de décaler les dates d'ouverture des inscriptions pour les vacances d'été et les camps pour les communes extérieures.*

**ATTENTION : Au-delà de 18h30 : application d'une pénalité de 15,60€**

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et sont révisés une fois par an.

### Les plus du service !

Des sorties sont régulièrement organisées et sans supplément (pique-nique fourni) !

Un service de transport (pédibus) est possible **les mercredis** pour permettre à votre enfant de rejoindre **son club de sport ou son activité culturelle communale (dans la limite d'une activité par enfant)**. **Attention ce service est spécifique à l'accueil du mercredi.**

Des camps sont proposés pendant les vacances d'été !

## PLAQUETTE D'ANIMATION

Retrouvez toutes les informations pratiques du service dans les plaquettes spéciales « petites et grandes vacances » éditées avant chaque période et disponibles auprès des services.

### 5.4 – Accueil jeunes pour les 11-17 ans

Cet accueil s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans, de la commune et des communes voisines, répartis en deux tranches d'âge :

- 11-13 ans
- 14-17 ans

Les activités sont ouvertes aux jeunes ayant adhéré à l'activité (selon les modalités et tarifs ci-dessous). Les inscriptions se font directement auprès du service Jeunesse au Ponton.

**Le Club Jeunes** pour les 11-13 ans se situe salle des Marronniers.

- les mercredis de 14h à 18h en période scolaire
- du lundi au vendredi de 14h à 18h durant les vacances scolaires (selon programme).

**Pour le Bar Associatif**, ou l'accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans, mis en place ponctuellement, prendre les informations auprès de l'ALAE, et de Marie-Pierre.

**Les horaires et les lieux sont susceptibles d'être modifiés.**

**La tarification de l'accueil jeunesse** est composée d'une adhésion forfaitaire et d'un carnet d'activités d'une valeur de 15€ permettant au jeune de « gérer » ses activités durant les vacances :

11-13 ans et 14-17 ans		
	Adhésion annuelle	Carnet d'activités renouvelable
Tranches Q1 à Q6	15€	15€

**Des tarifs spécifiques** sont appliqués pour certaines activités, notamment pour les séjours européens ou au ski.

---

## ANNEXE :

Communes non conventionnées						
mercredi et vacances scolaires	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601
Journée	7,35 €	13,50€	17.20 €	18.05 €	19.10 €	19,90 €
Demi- journée sans repas	6,10 €	9,90 €	12,50 €	13,25 €	14.25€	15,00€
Camp journée	20,40 €	28,60 €	29,60 €	31,60 €	32,60 €	34,70 €



accueil périscolaire du matin et du soir

pause méridienne *restauration scolaire et accueil*

accueil de loisirs mercredis et vacances

animation jeunesse 11-17 ans

**Coordination de l'ALAE :**

Ponton : 02 41 72 03 90 (à privilégier pendant les horaires d'accueil)

Véronique TELLIER : 06 79 55 48 30

Amélie TERRIER : 06 21 37 04 51

[lepossoloire@fol49.org](mailto:lepossoloire@fol49.org)

Espace internet : **KIDIZZ**

**Restauration scolaire :**

Patricia MAINGOT 02 41 72 01 05

**Mairie :** 02 41 72 20 75 ou [services@la-possonniere.fr](mailto:services@la-possonniere.fr)

ALAE 2022-2023										
Activité	Horaires	Délais résa/anul	Responsable	Tarifs	Q1 <600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 > 1601
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>										
	11h45-12h40 12h50-13h40	3j ouvrés	PM	Au quotidien familial	2,95 €	3,05 €	3,50 €	3,80 €	3,95 €	3,95 €
<b>ACCUEIL EDUCATIF PERISCOLAIRE</b>										
matin soir	7h20-8h20 16h30-18h30	1j ouvré	VT	Tarif au 1/4 h	0,31 €	0,36 €	0,41 €	0,44 €	0,49 €	0,55 €
<b>MERCREDI - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)</b>										
journée	7h20-9h30 9h30-16h30 16h30-18h30	3j ouvrés	AT	Journée avec repas	6,05 €	11,65 €	15,00 €	15,70 €	16,60 €	17,25 €
matin après-midi	7h20-9h30 9h30-11h45 13h30-16h30 16h30-18h30	3j ouvrés	AT	1/2 journée sans repas	5,25 €	8,50 €	11,00 €	11,55 €	12,35 €	13,05 €
<b>VACANCES - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)</b>										
journée	7h20-9h30 9h30-16h30 16h30-18h30	1 semaine	AT	Journée avec repas	6,05 €	11,65 €	15,00 €	15,70 €	16,60 €	17,25 €
matin après-midi	7h20-9h30 9h30-11h45 13h30-16h30 16h30-18h30	1 semaine	AT	1/2 journée sans repas	5,25 €	8,50 €	11,00 €	11,55 €	12,35 €	13,05 €
ALSH camps	par jour		AT	Tarif à la journée	16,75 €	23,80 €	25,35 €	26,65 €	27,95 €	29,40 €
<b>JEUNESSE</b>										
Club Accès libre 11-13 ans	semaines scolaires Mer 14h-18h vacances scolaires Lun à Ven 14h -		AT	Adhésion annuelle				15 €		
BAR associatif 14-17 ans	semaines scolaires Mer 14h-17h et Ven 19h-22h vacances scolaires		AT	Renouvelable				15 €		
Carnet d'activité	/	/	AT							

PM Patricia Maingot - VT Véronique Teulier - AT Amélie TERRIER - ALAE Accueil de Loisirs associé à l'école  
Précision jours ouvrés = du lundi au vendredi : une réservation effectuée le vendredi vaut pour le mercredi, une réservation effectuée le samedi vaut pour le jeudi